

## **LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2026**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 04 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DELIBERATION N°01-2026 - BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET GENERAL**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2026 du Budget Général tel qu'il a été présenté (voir les annexes 5 – 6 - 7 et 8).

### **DELIBERATION N°02-2026 - BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe tel qu'il a été présenté (voir les annexes 9 – 10 - 11 et 12).

### **DELIBERATION N°03-2026 - EMPRUNT 2026 BUDGET GENERAL**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer un ou des emprunts pour un montant maximum de 3 466 700.00 € auprès du ou des établissements financiers qui pratiqueront les meilleures conditions.

### **DELIBERATION N°04-2026 - LIGNE DE TRESORERIE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

### **DELIBERATION N°05-2026 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MONTAGNE D'ARDECHE ET LE SICTOMSED**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la CDC Montagne d'Ardèche qui formalisera la prestation de collecte pour l'année 2026 (Annexe 13 – proposition de convention).

### **DELIBERATION N°06-2026 - PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – ANNEE 2026**

Budget Prévisionnel du 01/01/2026 au 31/12/2026 (3 457 262.83 € besoin du SICTOMSED) ÷ Nombre d'habitants du SICTOMSED (population municipale établi au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N par l'INSEE) x Nombre d'habitants de l'EPCI établi par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N.

	Nombre d'habitants (Base : INSEE au 01/01/2026)	Coût à l'habitant	Total
CDC VAL'EYRIEUX	8751	164.71 €	1 441 377.20 €
CDC MONTAGNE D'ARDECHE	537		88 449.27 €
CDC DU PAYS DE LAMASTRE	269		44 306.99 €
CDC DU BASSIN D'AUBENAS	107		17 623.97 €
CAPCA	11326		1 865 505.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 990</b>		<b>3 457 262.83 €</b>

*Pour information, nombre d'habitants en 2025 = 10949 pour un coût de 156.87 €/l'habitant*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le mode de calcul et le montant des participations des Communautés de Communes / Communauté d'Agglomération tels que définis ci-dessus.

#### **DELIBERATION N°07-2026 - REDEVANCE SPECIALE 2026 – BUDGET GENERAL**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2026 tels que définis ci-dessous.

#### **REDEVANCE SPECIALE 2026**

	Pour mémoire tarifs 2025 TTC en euros	TARIFS 2026 TTC en euros
Communes – bâtiments publics communaux	Forfait : 2.67 €/habitant	Forfait : 2.80 €/habitant
Centre des finances publiques (locaux administratifs) – Le Cheylard	Forfait : 803.37 €	Forfait : 843.54 €
La Poste	Forfait : Le Cheylard : 1 349.69 €	Forfait : Le Cheylard : 1 417.17 €
La Maison du Site du Gerbier de Jonc	Forfait : 2 119.45 €	Forfait : 2 225.42 €
Hôpitaux (calcul basé sur 88% d'occupation des lits – 800 grammes de déchets par jour)	(Nombre de lits * 88%) *365 jours * 800 gr* 304.51 €/tonne	(Nombre de lits * 88%) *365 jours * 800 gr* 319.73 €/tonne
Collège/Lycée (calcul basé sur le nombre de demi-pensionnaire – 400 grammes de déchets par jour – 160 jours d'école par an)	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 304.51 €/tonne	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 319.73 €/tonne
Campings publics et privés	Nombre de nuitées déclaré pour la taxe de séjour (année N-1) * 0.28 €	Nombre de nuitées déclaré pour la taxe de séjour (année N-1) * 0.30 €
Collecte des bennes	72.75 €/l'heure	76.39 €/l'heure
Location des bennes	105.84 €/mois	111.13 €/mois
Tarif horaire Main d'œuvre	36.99 € / heure	38.84 € / heure
Déplacement Fourgon (à ce prix il faut rajouter le tarif horaire main d'œuvre)	0.79 €/Km	0.83 €/Km
Conditionnement, transport et traitement de l'amiante	553.75 €/Tonne	581.44 €/Tonne

**DELIBERATION N°08-2026 - REDEVANCE SPECIALE 2026 – BUDGET ANNEXE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide d’appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2026 tels que définis ci-dessous.

**REDEVANCE SPECIALE 2026**

		<b>Pour mémoire tarifs HT en euros 2025</b>	<b>Tarif HT en euros 2026</b>
Location bennes et conteneurs	<b>Location des bennes ouvertes</b>	83.44 €/Mois	87.61 €/Mois
	<b>Location des bennes à toit coulissant</b>	125.29 €/Mois	131.55 €/Mois
	<b>Location conteneur aérien 4 m3</b>	20.02 €/Mois	21.02 €/Mois
	<b>Location conteneur aérien 5 m3</b>	28.44 €/Mois	29.86 €/Mois
	<b>Location conteneur semi-enterré 5 m3</b>	45.32 €/Mois	47.59 €/Mois
	<b>Collecte des bennes</b>	67.87 €/heure	71.26 €/heure
Prétraitement	<b>Prétraitement et manutention Déchets Industriels Banals / Déchets verts / Bois A / Bois B / Plastiques rigides</b>	29.04 €/Tonne	30.49 €/Tonne
	<b>Prétraitement et manutention Films plastiques</b>	57.04 €/Tonne	59.89 €/Tonne
	<b>Prétraitement et manutention + mise en balle Carton</b>	72.55 €/Tonne	76.18 €/Tonne
Transports	<b>Transport au voyage pour Paprec Roussas si moins de 15 tonnes de déchets</b>	544.35 €/Voyage	571.56 €/Voyage
	<b>Transport DIB avec au moins 15 tonnes de déchets</b>	36.29 €/Tonne	38.10 €/Tonne
	<b>Transport Bois B</b>	32.56 €/Tonne	34.19 €/Tonne
	<b>Transport Bois A</b>	32.29 €/Tonne	33.90 €/Tonne
	<b>Transport films plastiques – plastiques rigides</b>	65.58 €/Tonne	68.86 €/Tonne
	<b>Transport Déchets verts</b>	29.27€/Tonne	30.73 €/Tonne
	<b>Transport cartons</b>	62.14 €/Tonne	65.25 €/Tonne
	<b>Transport des inertes</b>	23.96 €/Tonne	25.16 €/Tonne
	<b>Transport ferraille pour 8 tonnes</b>	544.35 €/Voyage	571.57 €/Voyage
	<b>Transport multimatériaux</b>	53.90 €/Tonne	56.60 €/Tonne
Traitement	<b>Traitement des DIB avec Taxe Générale des Activités Polluantes TGAP à 72.00 € HT/T au 01/01/2026</b>	180.00 €/Tonne	200.00 €/Tonne
	<b>Traitement du Bois B</b>	40.00 €/Tonne	42.00 €/Tonne
	<b>Traitement du Bois A</b>	0.00 €/Tonne	0.00 €/Tonne
	<b>Traitement des déchets verts</b>	25.00 €/Tonne	26.25 €/Tonne
	<b>Traitement des inertes</b>	4.04 €/Tonne	4.24 €/Tonne
	<b>Traitement des pneus en mélange</b>	350.00 €/Tonne	367.50 €/Tonne
	<b>Reprise cartons (prix indicatif -variation mensuelle)</b>	35.00 €/Tonne (01/2025)	45.00 €/Tonne (01/2026)
	<b>Reprise films plastiques (prix indicatif -variation mensuelle) – plastiques rigides</b>	0.00 €/Tonne (01/2025)	0.00 €/Tonne (01/2026)
<b>Reprise métaux (prix indicatif - variation mensuelle)</b>	185.00 €/Tonne (01/2025)	190.00 €/Tonne (01/2026)	

<b>Conditionnement, transport et mise en CSDU des Déchets Industriels Banals avec Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) à 72.00 € HT/T au 01/01/2026</b>	245.33 €/Tonne	268.59 €/Tonne
<b>Conditionnement, transport et traitement -Déchets verts</b>	83.31 € /Tonne	87.47 € /Tonne
<b>Conditionnement, transport et traitement - Bois A</b>	61.33 € /Tonne	64.39 € /Tonne
<b>Conditionnement, transport et traitement - Bois B</b>	101.60 € /Tonne	106.68 € /Tonne
<b>Conditionnement, transport et traitement – Films plastiques</b>	122.62 €/Tonne	128.75 €/Tonne
<b>Conditionnement, transport et traitement – Cartons</b>	134.69 €/Tonne	141.43 €/Tonne
<b>Traitement et transport – Déchets inertes</b>	28.00 €/Tonne	29.40 €/Tonne
<b>Collecte – Prétraitement et transport des déchets verts – Déchèterie de Saint Sauveur de Montagut</b>	86.40 € /Tonne	90.72 € /Tonne
<b>Lavage désinfection des bennes</b>	34.61€/Rotation	36.34 €/Rotation
<b>Tarif horaire Main d'œuvre</b>	38.08 €/Heure	39.98 €/Heure
<b>Déplacement Fourgon (à ce prix il faut rajouter le tarif horaire de main d'œuvre)</b>	0.66 €/Km	0.69 €/Km

*Reprise matériaux : les prix de reprise des différents matériaux seront corrigés mensuellement suivant les négociations avec les repreneurs.*

### **DELIBERATION N°09-2026 - PARTICIPATION CDC VAL'EYRIEUX POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES OMR/TRI SELECTIF ET ACCES DECHETERIE POUR LA PARTIE DE LA COMMUNE DE ST CLEMENT LE BAS**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de facturer à la CDC VAL'EYRIEUX la somme de 5 270.72 € pour la prestation de services pour l'année 2026 (collecte des ordures ménagères / tri sélectif et accès à la déchèterie du Cheylard pour 32 habitants de la commune de St Clément « le bas ») sur la base de 164.71 €/habitant.

### **DELIBERATION N°10-2026 - TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF CAPCA - SICTOMSED**

Suite à l'adhésion des 15 communes de la CAPCA à compter du 01 janvier 2026, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal concernant le transfert de l'actif et du passif – Annexe 14.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- ❖ Valide les transferts tels que définis – Annexe 14
- ❖ Autorise Monsieur le Président à signer le procès-verbal et toutes les pièces relatives à ces transferts.

### **DELIBERATION N°11-2026 - ACHAT DU TERRAIN A LA CDC VAL'EYRIEUX**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'acquérir environ 12000 m<sup>2</sup> de terrain appartenant à la CDC VAL'EYRIEUX répartis sur les parcelles 0475 et 0476 de la section cadastrale AB situés sur la ZA des Près de l'Eyrieux – 07160 SAINT MICHEL D'AURANCE au prix de 25.00 € HT/m<sup>2</sup>
- D'autoriser Monsieur le Président du SICTOMSED à signer le compromis de vente
- D'autoriser Monsieur le Président du SICTOMSED à signer l'acte d'achat et toutes pièces s'y rapportant
- De solliciter un étalement du paiement sur 5 ans